

Programme et inscription des **Mercredis de Septembre**


ALSH 3/11 ans de Bubry - **du 04/09/2024 au 25/09/2024**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 26 Aout

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Mercredi 4 Septembre	Présence	Mercredi 11 Septembre	Présence	Mercredi 18 Septembre	Présence
Matin	3/11 ans Atelier bricolage Presque fruitée	<input type="checkbox"/>	3/11 ans Prépare ton repas du midi 	<input type="checkbox"/>	Peinture sur vitres 3/6 ans Sortie sac à dos Balade nature Au parc de Manéhouam 6/11 ans Départ 9h 00	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Base Ball 6/11 ans Chasse aux fruits 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu du parachute 3/6 ans Jeux : 6/11 ans L'horloge Le ballon brûlant	<input type="checkbox"/>	6/11 ans Jeux dans le parc de Manéhouam 3/6 ans Jeux parc Caudan	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 25 Septembre	Présence				
Matin	3/11 ans Customisation de tee-shirt ou trousse ... Pâte à sel, pâte fimo	<input type="checkbox"/>				
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	King goùt 3/11 ans Lapin carotte 3/6 ans Relais au city Park 6/11 ans	<input type="checkbox"/>				

Date :

Signature :



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- **Une attestation du quotient familial CAF 2024**
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

